

Règlement ISURF'MEDIA

Je certifie à la société ISURF'MEDIA (Atletive.com) et aux organisateurs de la manifestation à laquelle je m'inscris que je m'engage à respecter le règlement de l'épreuve.

Je certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve, et j'en assume pleinement les contraintes et les risques.

J'accepte les conditions d'inscription, et j'assume l'entière et complète responsabilité:

- en cas d'accident, blessures, voire décès durant le déroulement de cette épreuve ou lors des entraînements sportifs
- en cas d'accident, blessures, voire décès durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve
- des risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempéries, conditions de circulation, accidents entre participants, ...)

Je décharge la société ISURF'MEDIA (Atletive.com), ses représentants, les organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute personne associée à cette manifestation, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties nommées ci-dessus).

La responsabilité de ISURF'MEDIA (Atletive.com) ne pourra être engagée d'aucune manière que ce soit.

Les sportifs participent sous leur propre responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisateurs ainsi que contre ISURF'MEDIA/Atletive.com en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Je déclare être majeur.

Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club.

Dans le cas de l'inscription d'une tierce personne, je déclare avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et je déclare également que cette personne a pris connaissance et a accepté le règlement de l'épreuve.

Je certifie être le détenteur de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement de l'inscription (paiement comptant obligatoire).

Je reconnais que la charge d'inscription (montant de l'inscription, ainsi que les frais divers) n'est ni remboursable, ni réutilisable.

En cas d'annulation d'une épreuve ou dans le cas où je ne participe pas à l'épreuve à laquelle je me suis inscrit, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, et ceci quelles que soient les raisons de l'annulation.

L'inscription ne sera effective qu'après règlement de la totalité des sommes dues (prix de l'inscription + prix des options + frais divers).

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement, nous nous réservons la possibilité de ne pas prendre en compte la commande (ou l'inscription).

De même, la commande (ou l'inscription) d'un acheteur qui n'aurait pas réglé une commande (ou une inscription) précédente ou avec lequel un litige serait en cours de traitement, peut ne pas être prise en compte.

Tous nos prix s'entendent toutes taxes comprises.

Toutes les factures sont libellées en Euro et payables en Euro.

Les prix indiqués peuvent subir des variations en fonction d'événements exceptionnels indépendants de notre volonté. Aussi, nous nous réservons le droit de modifier nos tarifs en fonction de ces changements.

Le règlement s'effectue à la commande par carte bancaire.

Je certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes et j'en accepte ses termes.

Les informations descriptives des manifestations et des épreuves du site Atletive.com sont renseignées sur la base d'informations fournies par les organisateurs. La responsabilité de ISURF'MEDIA (Atletive.com) ne pourra en aucun cas être engagée en cas de contestation ou litige sur les dites informations.

Les photos et les graphismes n'ont pas de valeur contractuelle et ne peuvent remettre en cause une commande ou une inscription.

Les tribunaux français sont seuls compétents en cas de contestation.

DROIT à L'IMAGE :

Tout participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires (ex: ISURF'MEDIA/Atletive.com) et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparait, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'accorde à ISURF'MEDIA (Atletive.com), aux organisateurs et à tous les ayants droit (partenaires, médias), la libre utilisation des photographies (papier ou numérique), vidéos et de toute prise de vue ou enregistrement relatif à cette manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

Nos fichiers sont déclarés à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent

(art. 34 de la loi "Informatique et libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à ISURF'MEDIA (Atletive.com). Numéro de déclaration CNIL: *en cours*.

INFORMATIONS LEGALES :

ATLETIVE.COM est un service de la société ISURF'MEDIA

SARL au capital de 4000 Euros

Siège social : 42 AVENUE DE ROME - LE FORUM - 13127 VITROLLES

Siret: 501 594 758

Numéro de déclaration CNIL: *en cours*

en cochant cette case j'accepte la décharge

RÈGLEMENT spécifique VTT

.Ouverture de tous les circuits à partir de 8h30.

La participation à la RANDONNÉE DES MIMOSAS implique la totale acceptation du présent règlement

LE PORT DU CASQUE A COQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE

Chaque participant doit :

- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans qui doivent être accompagnés.
- Respecter le code de la route, la signalisation préfectorale, communale ou privée notamment dans la traversée des villages
- Maîtriser sa vitesse et avertir dans les zones sans visibilité.
- Se présenter avec un vélo conforme aux normes de sécurité.
- Fixer le dossard au cintre du vélo pour faciliter les contrôles sur les différents parcours.
- Céder le passage aux autres randonneurs : à pied ou à cheval.
- Rester sur les circuits.
- Respecter la nature , ne pas jeter de détritrus, ne pas fumer.
- Respecter les indications des commissaires sportifs.
- . Les organisateurs se réservent le droit d'évincer les perturbateurs et en cas de conditions météorologiques défavorables(vent fort, orage, vigilance orange, neige) d'annuler l'épreuve
- . Aucun remboursement ne sera effectué.
- Être couvert par sa propre assurance en responsabilité civile individuelle accident.
- . L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile d'organisateur,
- . L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident au cours de la randonnée dus:
 - . au non respect du règlement, au non respect du parcours, au débalisage par un tiers
 - . à une déficience physique, à un défaut de maîtrise de son VTT ou tout autre événement préjudiciable au participant.
 - . Le certificat médical n'étant pas obligatoire il est conseillé de passer une visite médicale préalable à toute activité.
 - . Les participants doivent se considérer en excursion personnelle, il ne s'agit pas d'une compétition l'allure est libre

RÈGLEMENT spécifique MARCHE

- . Ouverture de tous les circuits à partir de 8h30.
- . Fournir une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans.
- . Être couvert par sa responsabilité civile personnelle.
- . Respecter le code de la route, la signalisation préfectorale, communale ou privée notamment dans les traversées des villages.
- . Rester sur les circuits.
- . Respecter la nature; ne pas jeter de détritrus, ne pas fumer.
- . Respecter les indications des commissaires sportifs.
- . Les organisateurs se réservent le droit d'évincer les perturbateurs et en cas de conditions météorologiques défavorables (vent fort, orage, vigilance orange, neige) d'annuler l'épreuve
- . Aucun remboursement ne sera effectué
- . L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu au cours de la randonnée
- . Les participants doivent se considérer en excursion personnelle.
- . Attacher autour du bras le galon distinctif des marcheurs